

AVENANT N° 1 AU REGLEMENT DES TROPHÉES NEW TECH DAY DE L'USINE DIGITALE

Article 1 - Société organisatrice

La société **GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO** (ci-après l'organisateur), SAS au capital de 38 628 352,10 €, dont le siège social est 10 Place du Général de Gaulle, 92160 Antony, RCS de Nanterre n°442 233 417, organisatrice du concours intitulé «TROPHÉES AR/VR» **décide de modifier le règlement de son opération sur le point suivant :**

- **La date limite d'inscription initialement prévue le 8 novembre 2018 est repoussée au 15 novembre 2019**

En conséquence, les dossiers de candidatures pourront être adressés jusqu'au 15 novembre 2019.

LES AUTRES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGEES.

FAIT A ANTONY LE 8 novembre 2019

DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES NEW TECH DAY 2019 – L'USINE DIGITALE

A RENVOYER DUMENT COMPLETE AVANT LE **08 NOVEMBRE 2019**

A L'ADRESSE SUIVANTE : newtechday@usine-digitale.fr

La date de réalisation de la solution ou du projet présenté doit être postérieure au 1^{er} janvier 2018.

Version word du document est disponible sur demande : newtechday@usine-digitale.fr

FRAIS DE PARTICIPATION

Tarif Start-up : 190 € HT (228 € TTC) par dossier pour les Start-up (entreprises créées après le 1^{er} janvier 2015, ayant un effectif de moins de 10 personnes ou un chiffre d'affaires inférieur à 300.000 € et n'appartenant pas à la filiale d'une ETI¹ ou d'une grande entreprise²)

¹ Voir détail dans le règlement – Article 4

² Voir détail dans le règlement – Article 4

Les Candidats bénéficiant du tarif Start-up devront, au moment de leur inscription, fournir un extrait K-Bis à jour ainsi qu'une attestation sur leur nombre de salariés et leur chiffre d'affaires

Tarif général : 490 € HT (588 € TTC) par dossier pour les entreprises n'entrant pas dans la catégorie définie ci-dessus

PRÉSENTATION

Les Trophées NEW TECH DAY 2019 – L'USINE DIGITALE récompensent des Réalisations (projet / solution / objet / prototype) utilisant les technologies émergentes¹ de manière innovante apportant une solution concrète aux problématiques de l'un des secteurs suivants : Immobilier / Construction / Architecture / Santé / Transport / Energie / Industrie / Retail / FinTech / Marketing / Culture / Divertissement / Media. Ce concours organisé par la société Groupe Industrie Services Info (ci-après l'Organisateur) est ouvert à toutes les entreprises sans distinction de taille. Il s'agit d'un moyen de valoriser vos équipes et les projets qu'elles ont mis en place.

¹ Voir détail dans le règlement – Article 4

1. INFORMATIONS SOCIÉTÉ

Dénomination sociale :

RCS et ville d'enregistrement :

Date de création de la société :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

2. PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ CANDIDATE

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle. Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

☐ OUI

☐ NON

3. AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos....) attachés aux réalisations présentées ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Prix, dans son magazine l'Usine Nouvelle et sur son site internet www.usine-digitale.fr ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées NEW TECH DAY 2019 – L'USINE DIGITALE et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

☐ en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

4. CATÉGORIE(S) DANS LAQUELLE/LESQUELLES LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE

Un Candidat peut déposer :

- un même dossier de candidature dans plusieurs catégories différentes. Dans ce cas, le Candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories et s'acquitter du droit d'inscription pour chacune des catégories concernées ;
- plusieurs dossiers de candidature dans une ou plusieurs catégorie(s). Dans ce cas, le Candidat doit s'acquitter du droit d'inscription par dossier déposé.

La date de démarrage du développement de la réalisation présentée doit être postérieure au 1^{er} janvier 2018 et le candidat doit pouvoir en justifier. Les Réalisations non finalisées à la date de dépôt du dossier de candidature sont acceptées.

Il est précisé que le jury pourra distinguer pour chaque prix les Réalisations déjà commercialisées et non commercialisées.

☐ Prix Immobilier / Construction / Architecture

Ce prix est attribué à une Réalisation ayant recours aux technologies émergentes dans les secteurs de l'immobilier, de la construction ou de l'architecture, permettant d'éliminer les procédures déplorables pour les clients, les employés et les vendeurs en simplifiant, fluidifiant ou améliorant des procédures ou des activités caractéristiques de ces secteurs. Cette Réalisation permettrait par exemple de proposer des visites virtuelles de propriété depuis une agence, d'optimiser la gestion des travaux, ou de transformer les clients en véritables acteurs de leur consommation.

❑ Prix Santé

Ce prix est attribué à une Réalisation ayant recours aux technologies émergentes dans le secteur de la santé permettant soit d'améliorer la prise en charge des patients ou la formation et les entraînements des médecins et personnels soignants. Par exemple les patients pourraient bénéficier grâce aux nouvelles technologies émergentes d'une aide à la rééducation, d'aides psychologiques, de suivi plus personnalisé de leur traitement ; les professionnels de santé pourraient mieux prédire les risques de maladies, obtenir des informations en temps réel sur l'état des patients ou encore être mieux formé pour répondre à des situations exceptionnelles.

❑ Prix Transports / Energie / Industrie

Ce prix est attribué à une Réalisation ayant recours aux technologies émergentes dans le secteur des Transports (automobile, aéronautique, ferroviaire, urbaine etc.), de l'énergie ou de l'industrie permettant par exemple d'améliorer les phases de conception et la construction, de gagner en efficacité et de réduire les coûts de maintenance, d'améliorer la formation du personnel, de maximiser la gestion énergétique, d'optimiser la gestion des flux ou encore d'améliorer la mobilité et l'expérience des usagers.

❑ Prix Retail / FinTech / Marketing

Ce prix est attribué à une Réalisation ayant recours aux technologies émergentes dans les secteurs du Retail, de la FinTech ou du marketing permettant d'améliorer l'expérience et l'assistance client/utilisateur (personnalisation, fidélisation, prédiction parcours d'achat, « chatbot »...), de renforcer la sécurité et la fluidité des transactions ou encore pour immerger les consommateurs dans leurs projets pour déclencher l'achat.

❑ Prix Culture / Divertissement / Media

Ce prix est attribué à une Réalisation ayant recours aux technologies émergentes dans les secteurs de la Culture, du Divertissement ou des Médias, permettant de faire vivre une expérience immersive aux clients, de valoriser les offres, de proposer des approches marketing innovantes ou d'améliorer la diffusion de contenus.

5. DESCRIPTION DE LA RÉALISATION

Nom :

Date de démarrage du développement de la réalisation (préciser la durée R&D) :

Effectif de l'équipe ayant contribué à la Réalisation :

Si la Réalisation a déjà été commercialisée, merci de le préciser (date, canaux de distribution...) :

Entreprise ou organisme client :

Brève description de la Réalisation (5 lignes maximum) :

Principales caractéristiques (Technologies utilisées, API...) :

Caractère innovant (Brevet, chiffres clés...) :

Résultats attendus et/ou déjà constatés (gains, ROI, avantage concurrentiel, bénéfice pour le client ou le collectif, POC, prix de vente...) :

Site web/blog (facultatif), lien vidéo, article... :

Pourquoi pensez-vous que votre Réalisation mérite d'être retenue ?

Quels ont été les plus gros challenges à surmonter dans le cadre de votre Réalisation ?

Témoignage client (si commercialisation) :

+ FOURNIR EN ANNEXE (FACULTATIF)

Pour compléter votre candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier la démarche de votre entreprise ou votre projet : Pitch vidéo de 2 minutes maximum présentant votre Réalisation, brevet, proof of concept, démonstration vidéo, articles de presse...

Ces éléments seront réservés à l'examen des dossiers de candidatures et ne seront pas réutilisés par l'organisateur.

Les pièces complémentaires devront être adressées soit par mail à l'occasion de l'envoi du dossier de candidature soit par l'intermédiaire de Wetransfer, Dropbox selon la taille du fichier.

LES CANDIDATS SONT INFORMÉS QUE DANS LE CAS OU ILS SERAIENT DESIGNÉS LAUREAT PAR LE JURY, ILS DEVRONT ÊTRE EN MESURE D'EFFECTUER UNE PRÉSENTATION ORALE ET/OU VISUELLE DE LEUR RÉALISATION D'UNE DURÉE DE 3 MINUTES MAXIMUM LORS DE LA REMISE DES PRIX.

[Téléchargez le règlement](#)